

## Trait d'Union Express

Janvier 2025

- Augmentation du prix du lait de consommation au 2 février 2025
- Célébration 2025 d'un succès à un autre
- Consigne au 1er mars - Webinaire 28 janvier 2025



### AUGMENTATION DU PRIX DU LAIT DE CONSOMMATION

2 février 2025

Tel que mentionné dans notre infolettre du 10 décembre dernier, il y aura une augmentation des prix du lait le 2 février prochain. Cette augmentation fait suite à la décision de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) de décembre dernier.

Pour vous aider à ajuster vos prix de détail pour le 2 février, vous trouverez ci-après, les différentes listes de prix des produits laitiers et autres produits (laits aromatisés, crèmes, jus et fromages) telles que transmises par Agropur. Ces listes contiennent à la fois les nouveaux prix coûtants ainsi que les prix de détail suggérés.

**Notez que le prix de détail du lait régulier est réglementé par un prix minimum et maximum fixé par la RMAAQ et que ces prix se doivent d'être respectés.**

Vous trouverez donc ci-après, les listes de nouveaux prix coûtants, minimums et maximums selon le cas et les prix de détail du lait.

#### **Pour la région 1, cliquez ICI**

(région 1 : le territoire du Québec à l'exception des territoires de la municipalité de Rapides-des-Joachims et de la municipalité de comté de la Minganie, des territoires situés au Nord du 50e parallèle et des territoires des régions 2 et 3.

#### **Pour la région 2, cliquez ICI**

(région 2 : les municipalités régionales de comté d'Abitibi, Abitibi-Ouest, Témiscamingue, Rouyn-Noranda et Vallée-de-l'Or; — les villes de Label-sur-Quévillon et de Matagami; — les municipalités régionales de comté de Bonaventure, Le Rocher-Percé, La Côte-de-Gaspé, La Haute-Gaspésie et Avignon; — les municipalités régionales de comté de La Haute-Côte-Nord, Manicouagan et Sept-Rivières; — la Ville de Chibougamau ainsi que les municipalités situées à moins de 80 km de cette dernière)

**Pour les listes des prix des autres produits (laits aromatisés, crèmes, jus, fromages), cliquez ICI.**

Vous avez accès à la liste des prix minimums et maximums du lait régulier des régions 1 et 2 tel que fixés par la RMAAQ en **cliquant ICI**.

## D'UN SUCCÈS À UN AUTRE

La vente des billets de Célébration 2025 venant de se terminer et, sans connaître actuellement les ventes totales de billets Célébration 2025 chez les détaillants participants à notre concours, nous sommes à même de conclure que cette activité promotionnelle afin de soutenir la vente des billets de Célébration a connu de nouveau un énorme succès. Le nombre de consommateurs qui s'y inscrivent ne cesse de croître d'une année à l'autre.

En effet, nos statistiques sur le nombre d'inscriptions au concours le démontrent très bien. De **80 300** inscriptions pour l'édition de **2024**, nous sommes passés à **90 600 inscriptions** pour l'édition **2025**, soit plus de **10 300 inscriptions supplémentaires**. Nous sommes donc très loin des 22 000 inscriptions de la première édition de notre concours promotionnel. L'AMDEQ est très fière de ce résultat, ce qui nous motive à revenir avec de cette activité promotionnelle pour 2026.

*Nous voulons profiter de cette occasion pour féliciter et remercier sincèrement tous les détaillants qui ont participé activement à la promotion des ventes des billets de Célébration 2025 et de notre concours auprès de votre clientèle, vous avez grandement contribué à faire un succès de cette activité.*

Il faut aussi ajouter que le grand nombre de consommateurs qui s'y inscrivent démontre un engouement certain envers ce concours et que ce dernier croît en popularité.

Nous vous reviendrons prochainement avec plus de détails concernant les tirages pour le « volet consommateurs ». Nous vous ferons part des noms des gagnants et des détaillants où l'achat de ou des billets ont été faits. De plus, lorsque Loto-Québec nous fera part des ventes totales de billets de Célébration chez les détaillants participants, nous vous feront connaître les gagnants du « volet détaillants ».



## CONSIGNE AU 1ER MARS 2025 - MISE À JOUR SUR LA PHASE 2 Webinaire informatif pour les détaillants

L'AQRCB/Consignation (L'Association québécoise de récupération des contenants de boissons) travaille activement à mettre en place la deuxième phase du nouveau système de consigne élargie et modernisée, qui entrera en vigueur le 1er mars 2025 et vous invite au webinaire informatif qui se tiendra le mardi **28 janvier 2025 à 11h**.

Cette deuxième phase vise l'ajout de 1,2 milliard de contenants de boisson prêts-à-boire entre 100 ml et 2 L en plastique dans le système de consigne. Cela inclut, entre autres, les bouteilles d'eau, d'eau pétillante, de jus, de lait, de spiritueux.

**Sujet du webinaire :** Phase 2 de la modernisation et de l'élargissement du système de consigne.

**Pour s'inscrire au webinaire :**  
**28 janvier 2025 à 11h**

Si vous ne désirez plus recevoir nos courriels, cliquez ici pour vous [désabonner](#).